



Traité Chévi'it

Michna 5 - Chapitre 8

אין נותנין לא לביר, ולא לבלן, ולא לספר, ולא לספרן; אבל נותן
הוא לביר לשთות. ולכולם, הוא נותן מתנות חיינם.

On ne donne pas de fruit de Chéviit en paiement ni au puisatier, ni au baigneur, ni au coiffeur, ni au matelot ; mais on en donne au puisatier [si l'on veut de l'eau pour boire]. A tous il peut donner des fruits de Cheviit en cadeau.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions